

## **Mémoire présenté au BAPE**

### **Projet d'agrandissement du LET de Champlain**

**François Bellemare,  
chimiste, PhD  
entrepreneur**

**le 28 mai 2023**

## PRÉAMBULE

Assemblée publique du 16 mars 2023 : commentaires et questions que j'ai soumis.

### Commentaire

Si je comprends bien, le site de Champlain est un site final (cimetière) où aucune exploitation de matières résiduelles n'est prévue soit par Enercycle, Matrec / GFL. Deux questions pour orienter la réflexion vers une bio économie qui valoriserait le site et les citoyens de Champlain.

### Questions

1. Compte tenu de la sensibilisation écologique, d'économie verte et environnementale des années 2023, pensez-vous qu'un projet de ce type est encore actuel, puisque rien n'incite les citoyens à diminuer leurs déchets?
2. Compte tenu de vos compétences industrielles en la matière pourquoi ne pas jumeler ce projet avec un volet éco-énergétique de récupération des biogaz; de tri, recyclage et récupération (matériaux de construction et autres des écocentres); de reboisement et verdissement des cellules du site; de construction de serres sur ou près des cellules fermées respectant le vocation de culture maraîchère de cette région; de reconstruction des milieux humides détruits avec compensation par la MRC?

*Suggestions de points à éclaircir par le BAPE car on n'a pas accès aux documents et contrats.*

## MODIFICATION AU LET DE CHAMPLAIN

### Considérant

- que les membres du CA d'Enercycle ont permis d'aller de l'avant avec une modification de la mission du LET de Champlain à la demande de MATREC/GFL. Modification qui consiste à allouer à MATREC/GFL la permission **d'enfouir des résidus fins** provenant des centres de tri opérés par eux ou par d'autres compagnies,
- que GFL constitue un Centre de tri à Montréal-est et que sa gestion sera sans doute confiée à MATREC Montréal-Est,
- que MATREC/GFL est le gestionnaire privé du LET de Champlain et, de ce que j'en comprends, fonctionne comme un partenariat public-privé et de ce fait sont soustraits du rapport financier public émis annuellement par Enercycle,
- que le contrat de gestion MATREC/GFL envers Enercycle se termine dans 20 ans, à la fin de la période de prolongation de la présente demande,
- que, après ce terme, la responsabilité de fermeture du site et sa continuité revient entièrement à Enercycle,
- que des sommes conséquentes sont cumulées selon les directives du MELCCP pour couvrir les frais de surveillance et de réparation durant une période de 30 ans. Cette

période de 30 ans a été évaluée pour les sites d'enfouissement de déchets domestiques décomposables,

- que Matrec/GFL assume la recherche et le développement de ce protocole d'enfouissement conjointement avec le CRIQ, aidé financièrement par IQ pour monter un prototype de terrain,
- que les essais se font depuis 2021 dans une portion de cellule du LET actuel de Champlain, faisant que la durée de vie du LET pour l'enfouissement des résidus résidentiel a été raccourcie de 2 ans,
- que Matrec/GFL a prolongé le temps d'essai du prototypage d'enfouissement des résidus fins jusqu'en début 2024 ainsi que le volume d'enfouissement jusqu'à 200 000 tonnes,
- que si le prototype d'enfouissement fonctionne et rencontre les critères environnementaux requis, MATREC/GFL ira de l'avant et utilisera cette technologie pour enfouir le 100 000 tonnes de résidus fins annuellement pendant 20 ans,
- que, pour mettre au point ce prototype, ils ont eu l'aval du MELCCP.
- que, selon le spécialiste du MELCCP, le sous-sol argileux (glaiseux) sur lequel repose le LET de Champlain diminue les risques de diffusion des particules fines et de leurs dérivés,
- que ladite stabilité de ce sol argileux n'est pas sans risque et que des géologues ont mis des réserves sérieuses,
- les changements climatiques actuels et anticipés et la hausse prévue du niveau de l'eau dans le fleuve St-Laurent. Et ce, pas uniquement durant le période active du site, 20 ans, mais surtout durant la période post fermeture.

**Question 1 :** est-ce que la période de 30 ans de garantie post-fermeture est suffisante pour l'enfouissement des résidus fins?

**Question 2 :** compte tenu de la montée des eaux du fleuve St-Laurent et de glissements de terrain argileux dans la région suite à des pluies torrentielles, pensez-vous que c'est judicieux d'y installer un site de produits non dégradables?

**Question 3 :** est-ce à dire que cette région de Champlain - St- Marc-des-Carières-Grondines qui repose sur un sol argileux (à confirmer avec les géologues) pourrait devenir une région de la province comme site d'enfouissement des matières résiduelles fines provenant des centres de tri ?

## RETOMBÉES FINANCIÈRES POUR LE LET DE CHAMPLAIN MODIFIÉ

### Considérant

- que la technologie d'enfouissement des résidus secs a été mise au point avec l'aide du CRIQ, financé par IQ. MATREC / GFL s'assure d'une « *plus value* » importante de sorte qu'au site de Champlain ils pourront enfouir près de 100 000 tonnes de résidus fins par année pendant 20 ans.

Des questions se posent sur le coût d'enfouissement pour les résidus fins. Comme ce sont des produits spécialisés, en 2023, on peut évaluer à plus de 141 \$ la tonne (100 000 t/an) les coûts chargés par MATREC/GFL. Ces revenus doivent être additionnés à ceux provenant de l'enfouissement des résidus sanitaires soit 150 000 t/an. Ce qui placera cette division de MATREC /GFL en très bonne posture financière pour des revenus très substantiels pendant les 20 prochaines années. Il va de soi que les retombées financières soient importantes pour que MATREC/GFL investissent évalué à 175 millions.

- que la MRC recevra 3,50 \$ la tonne de déchets enfouis et la ville de Champlain 1,50 \$. Pour un total de près de 15 millions sur 20 ans.

**Question 4 :** trouvez-vous équitable la répartition des redevances entre la MRC et Champlain, compte tenu que ce sont ce sont les résidents de Champlain qui souffriront de cette décision?

**Question 5 :** MATREC/GFL rembourse déjà sa dette à Enercycle *via* leurs activités d'enfouissement des résidus sanitaires, pourquoi M. Comtois, DG d'Énercycle, évalue-t-il à 50 \$/an par citoyen le coût de cette dette si le projet ne va pas de l'avant? Y-aurait-il lieu de clarifier cette entente? Je rappelle qu'en 2023 le coût chargé aux citoyens pour l'enfouissement des résidus sanitaires dans les LET gérés par Enercycle a été augmenté de façon importante .

**Question 6 :** est-ce recevable que, suite à la fermeture du site, MATREC/GFL, les contractuels actuels de gestionnaire du site mettra fin à l'entente avec Enercycle et n'aura plus aucune responsabilité financière? Je rappelle que la technologie utilisée pour l'enfouissement par MATREC/GFL leur appartient, à moins qu'Enercycle ou le CRIQ en soient co-propriétaires, y aurait-il lieu de vérifier les retombées du contrat de mise au point du prototype ?

**Question 7 :** y aurait-il lieu que la MRC/Enercycle/Matrec se rendent responsables pour tout dommage à un citoyen limitrophe causé par l'enfouissement et ce même après la fermeture du site ?

## AFFAIRES CORPORATIVES

### Considérant

- que, dans le rapport annuel d'Enercycle, il n'est pas question des activités MATREC,
- que les rapports financiers de MATREC ne sont pas disponibles car c'est une entreprise de services privée, qui est fusionnée, achetée ou incorporée dans GFL,

- qu'on retrouve sur le site du Régistre des entreprises du Québec le nom de Matrec avec la même adresse que GFL en Ontario, incorporée en mars 2020,
- qu'on trouve sur le registre des entreprises du Québec plusieurs inscriptions individuelles des installations de MATREC au Québec. Comme si chacun des contrats de MATREC étaient indépendants,
- que la structure corporative de Matrec/GFL de 2023 n'est plus celle de Matrec 2014.

**Question 7 :** Serait-il opportun, avant recommandation au ministre, qu'un spécialiste des corporations et des entreprises se penche sur la structure corporative de GFL inscrite à la bourse depuis mars 2020 et son incidence sur le nouveau MATREC/GFL ?

## CONCLUSION

Finalement j'en viens à la conclusion que cette nouvelle orientation du LET de Champlain induira sa fermeture dans un maximum de 20 ans et non dans une quarantaine d'années tel que prévu si uniquement des résidus domestiques continueraient à y être enfouis. Comme le LET de St-Etienne-des-Grès fermera dans une dizaine d'années, selon M. Comtois DG d'Energycycle, la nouvelle vocation du LET de Champlain forcera à ouvrir un nouveau site avec tous les frais d'achat de terrain, d'expropriation et d'installation que cela requiert. Je présume qu'Energycycle est satisfait du travail de MATREC, sinon ils n'iraient pas de l'avant avec le prototypage et le nouveau projet d'enfouissement de résidus fins.

Toutefois ne trouvez-vous pas que c'est très peu payé par MATREC/GFL, compte tenu des revenus anticipés de cet enfouissement de 250 000 t/an sans aucune responsabilité à la fermeture, malgré l'utilisation et la validation de sa propre technologie pour 40% du volume enfouis car c'est un contrat de service?

Certes il est permis de croire que l'ambition de Recyc-Québec de faire diminuer les résidus domestiques se réalise avec une nette amélioration du recyclage, mais tout cela repose sur la bonne volonté du consommateur de modifier ses habitudes et des centres de tri et de compostage de fonctionner adéquatement. De plus comme ce sont nos déchets, on ne peut s'enfouir la tête dans le sable et ânonner « *pas dans ma cour!* » Par ailleurs, les décideurs se doivent toutefois de considérer les options économiques et techniques les plus sécuritaires pour les citoyens limitrophes.

**Je suis d'avis que cette décision du CA de Energycycle de permettre ce projet qui raccourcit le temps de vie du LET de Champlain dépasse leur compétence. Les revenus à court terme pour permettre à MATREC d'éprouver et de rentabiliser leur prototype occasionneront, dans une dizaine d'années, des dépenses astronomiques à assumer par les citoyens de la MRC .**

Merci de votre lecture et/ou écoute.

François Bellemare

Trois-Rivières